

Commune de LONG (80110)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUIN 2025

DEPARTEMENT DE LA
SOMMEARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 30 mai 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE

David PERTUÉ qui a donné pouvoir à Nadia GUILBERT

Etaient absents :

Xavier HENRY et Olivier FEREZ

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation :

Le 30 mai 2025

Date d'affichage :

Le 12 juin 2025

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le but de soutenir l'agriculture locale, de dynamiser le cœur du village, de favoriser les circuits courts et de renforcer le lien social, la commune souhaite mettre en place un marché estival de producteurs fermiers et d'artisans.

Ce marché se tiendra de fin juin à Septembre sur « l'Île de Long », parcelle appartenant au Conseil Départemental située Rue du 8 mai 1945, sous gestion directe de la commune.

Il est proposé de créer officiellement ce marché communal, approuver son règlement intérieur, fixer les conditions de participation des exposants et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De créer un marché communal estival de producteurs et d'artisans organisé par la commune sur la période allant de fin juin 2025 à septembre 2025. Il aura lieu le dimanche matin de 9h30 à 12h00
- Le marché se tiendra sur la parcelle « l'Île de Long » appartenant au Conseil Départemental et située Rue du 8 mai 1945, en conformité avec les règles de sécurité, de salubrité publique et de circulation.
- Le règlement intérieur du marché, annexé à la présente délibération, est approuvé.
- Les exposants seront sélectionnés sur dossier, en priorité parmi les producteurs et artisans locaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à :
 - o signer les contrats d'occupation d'emplacement
 - o prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation et au bon fonctionnement du marché
 - o modifier les horaires, dates ou lieux en cas de nécessité (intempéries, travaux...)

OBJET

DELIBÉRATION N° D43/2025

Organisation d'un marché de producteurs

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie PECQUET